

SESSION 2021

**CAPES
CONCOURS EXTERNE**

Section : LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

**COMMENTAIRE DIRIGÉ EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE
D'UN TEXTE LITTÉRAIRE OU DE CIVILISATION
EN FRANÇAIS**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours externe du CAPES de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	0 6 0 0 E	1 0 2	5 7 9 0

SOURCE : Alexis SLUYS, « Éducation intellectuelle du sourd-muet à l'Institut de Berchem-Sainte-Agathe », *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets* n°7, octobre 1885.

Précisions apportées aux candidats :

Alexis SLUYS (1849 - 1936) : instituteur belge, directeur de l'École normale pour instituteurs de Bruxelles de 1880 à 1909, fervent défenseur de la méthode « intuitive-active », de l'éducation manuelle et de l'éducation physique.

CONSIGNE :

Vous produirez, en langue des signes française, un commentaire dirigé du texte proposé, en vous attachant particulièrement à démontrer en quoi le point de vue exprimé par l'auteur reflète l'idéologie oraliste de son époque.

EDUCATION INTELLECTUELLE DU SOURD-MUET

A L'INSTITUT DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Méthode orale. — La méthode orale est la seule appliquée dans l'Institut. Mais beaucoup d'enfants nous viennent d'autres établissements, où la méthode mixte est employée : ils sont, par conséquent, en possession du langage par signes, la *dactylogogie*. Il paraît donc très difficile, sinon impossible, que les élèves
5 communiquent tous entre eux par le langage articulé. Qu'arrive-t-il ? C'est que ceux qui ont un certain langage de mots articulés ne les emploient pas pour converser avec les autres ; ils reviennent aux signes pour parer à l'insuffisance de ceux qui n'ont pas d'autre moyen pour exprimer leur pensée. En outre, le signe permet d'abrégé considérablement la phrase, parce qu'il n'y a ni temps, ni mode aux
10 verbes ; que les articles, les pronoms, les prépositions, les adverbes, les conjonctions sont supprimés, c'est-à-dire ce qui constitue la syntaxe et les bases du raisonnement. Or, nous qui voulons la méthode orale, nous la voulons non seulement pour permettre aux sourds-muets de communiquer avec les entendants-parlants, mais encore pour que la conception de la pensée chez les sourds-muets se
15 fasse selon les lois correctes de la logique et de la grammaire. Quelques exemples rendront cette proposition plus claire. Si l'on dit à un sourd-muet : « Nous mangeons la soupe avec une cuiller », voici la manière dont il représentera cette idée par des signes : « Moi manger avec cuiller soupe ». Il a supprimé plusieurs mots ; il a substitué l'infinitif impersonnel à l'indicatif présent personnel ; et il a transposé des
20 mots. En réalité, le sourd-muet qui s'exprime par signes est confiné dans le langage enfantin, et il reste impuissant à comprendre les nuances qui constituent réellement la marque du développement intellectuel.

Voici un autre exemple, où l'enfant justifie la cause alors qu'il devrait justifier l'effet. Un entendant dirait : « J'ai bon appétit, car je me suis promené longtemps ».
25 Le sourd-muet dit : « Je me suis promené longtemps, car j'ai bon appétit ». Nous pourrions citer de nombreux exemples de ce genre, qui montrent que la manière de penser par signes des sourds-muets est littéralement contraire à celle de l'entendant.

30 Nous devons conclure que la méthode orale n'est pas seulement nécessaire pour
permettre au sourd-muet de communiquer avec les entendants par le langage
articulé, mais surtout pour lui donner la rectitude de la pensée et l'amener à bien
concevoir pour qu'il s'exprime clairement, suivant la parole si juste de Boileau :

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. »

35 Le sourd-muet instruit par le langage des signes n'arrive pas à comprendre
exactement la langue écrite. Il n'a jamais que des conceptions par à peu près, des
lueurs de conception.

Notre but est donc de fournir à l'enfant le langage articulé, pour qu'il soit mis dans
les conditions ordinaires pour communiquer avec les entendants, et pour qu'il soit
débarrassé de sa façon incomplète de penser ou de se représenter les actions et les
choses.

40 Chez le sourd-muet qui arrive à l'Institut vers l'âge de six, huit ou dix ans,
l'appareil vocal, n'ayant jamais fonctionné, est atrophié, parce que les muscles n'ont
jamais exécuté des mouvements spéciaux, que les artères et les veines y sont
restées à l'état rudimentaire, et que l'influence nerveuse ne s'y est jamais fait sentir.
Il s'agit, par une espèce *d'entraînement*¹, de faire rentrer cet appareil dans un état
45 quasi-normal. Il est évident que toute l'attention de l'instituteur, comme de l'élève, est
attirée uniquement sur ce point, au moins dans la première période d'éducation
spéciale ; c'est seulement lorsque cet organe a reconquis sa vertu fonctionnelle que
l'intelligence peut disposer d'une certaine somme d'action pour saisir les idées
exprimées par les mots. La première année est donc fatalement une année de
50 gymnastique laryngée. C'est ce qui explique que, dans notre programme, nous
consacrons un si grand nombre d'heures aux exercices d'articulation. Disons
toutefois que les mots sont choisis parmi ceux qui représentent les actions usuelles
et les objets dont l'enfant se sert le plus communément. Ces actions et ces objets
sont représentés intuitivement au fur et à mesure que les enfants apprennent à
55 prononcer les mots. De plus, ils apprennent en même temps à représenter ces mots
par des lettres et par des croquis dessinés vivement. En sorte que l'élève apprend en
même temps à *prononcer* un mot dont il a saisi la signification par le procédé intuitif,

¹ L. GOGUILLOT. — *De la période préparatoire à l'enseignement des éléments d'articulation.*

à le *lire* sur les lèvres, à l'*écrire* à la manière de l'entendant et à le *représenter* par sa configuration. Par cette méthode, le sourd-muet apprend à penser et à parler suivant
60 les mêmes lois que l'entendant, et sa tendance à penser et à communiquer par signes finit par disparaître.

Cette méthode s'applique dans tous les degrés. Dans les classes moyennes et supérieures, bien que toutes les leçons, géographie, arithmétique, histoire, etc., soient en même temps des leçons d'idées et des leçons d'articulation et
65 d'orthographe, nous consacrons tous les jours une demi-heure à des exercices d'articulation. Cette mesure se justifie par ce fait qu'un organe si frappé d'immobilité a besoin d'être exercé pendant un temps très long pour acquérir ce que l'on peut appeler la mémoire musculaire.

Cela est si vrai qu'après la classe d'articulation proprement dite (première année
70 d'études), commence une période de transition qui dure deux ou trois ans, pendant laquelle le sourd-muet fait des progrès très lents quant à l'acquisition des idées nouvelles ; toute son attention est encore absorbée par le mot qu'il lit sur les lèvres et par les efforts qu'il doit faire pour le prononcer ; il reste confiné dans le monde des idées concrètes les plus simples. S'il lit et répète par erreur une phrase, telle que
75 celle-ci : La *poche* de la classe est ouverte (pour la *porte* de la classe est ouverte), il n'aperçoit pas immédiatement le non-sens de cette proposition, toute son activité mentale est employée à articuler. Ce n'est que plus tard, lorsque son organe vocal est entièrement assoupli, qu'il peut parler sans effort et s'occuper librement du sens des mots et des phrases ; c'est alors seulement qu'il devient apte à saisir les idées
80 générales et abstraites.

Récréations. — En dehors des heures de classe, pendant les récréations où l'enfant est livré à lui-même, nous avons pensé qu'il était nécessaire, pour ne pas perdre le bénéfice des leçons données en classe, de l'empêcher de revenir à son allure, de repenser et de communiquer ses idées par signes. Nous avons pris soin
85 de lui apprendre tous les mots qui désignent les objets ou jouets, ainsi que les expressions spéciales dont il doit se servir dans ses jeux ; nous avons agi de même pour toutes les circonstances, tous les endroits où il ne subit pas l'action directe de l'instituteur, tels que le dortoir, le réfectoire, la promenade, etc.

Il est évident que, pour rester fidèle à ce principe, il est nécessaire de grouper les
90 enfants pendant les récréations, les repas, etc., de la même manière dont ils sont groupés dans les classes ; en effet, les enfants de deux degrés différents, ne

possédant pas le même vocabulaire, celui du degré inférieur imposera naturellement sa manière de s'exprimer, et fatalement ils retomberont l'un et l'autre dans le langage des signes. C'est aussi le motif pour lequel nous avons décidé que les récréations
95 devaient être surveillées par les instituteurs, et que l'économe, les surveillants, et, en général, tous les gens de service, doivent se tenir au courant des formules verbales enseignées, afin que, dans toutes les circonstances ordinaires de la vie, nos élèves soient exercés au langage articulé.

Alexis SLUYS, « Education intellectuelle du sourd-muet à l'institut de Berchem-Sainte-Agathe », *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets* n°7, octobre 1885.